

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 12 septembre 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Protocole d'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement
7. Inscription colloque de zone 2023
8. Octroi de contrat: Surveillance de chantier pour les travaux de raccordement du puits #3
9. Octroi de contrat : Mise à jour du SCADA (Logiciel pour le raccordement des puits 2 et 3)
10. Octroi de contrat: Construction d'un bureau dans l'Église
11. Retour sur la demande de subvention: PRIMEAU 2023
12. Retour sur l'entente de fourniture de services avec Deschailons-sur-Saint-Laurent
13. TECQ 2024-2028: Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
14. Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie du 1er juin 2024 au 31 mai 2029
15. Appui à l'association canadienne des maîtres de poste et adjoints pour le maintien du moratoire contre la fermeture des bureaux de poste
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

136-09-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

137-09-23

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 1^{er} août soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 56 484.66\$ incluant les revenus de perception.

138-09-23

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Août 2023

- FOURNISSEURS: 45 096.70\$
- SALAIRES: 22 903.42\$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

139-09-23

6.1. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le protocole d'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE

140-09-23

7. INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE 2023

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone de la zone 07 – Centre-du-Québec de l'ADMQ se tiendra cette année à Ham-Nord, le 12 octobre 2023 au coût de 143.72\$/participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à assister au colloque de zone de l'ADMQ et de payer les dépenses relatives à son inscription ainsi qu'à son déplacement.

ADOPTÉE

141-09-23

8. OCTROI DE CONTRAT: SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PUIITS #3

CONSIDÉRANT QU'une assistance technique est nécessaire durant les travaux de raccordement du puits #3 afin de s'assurer de bien respecter les plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance de chantier ponctuelle nous permettra de réduire les coûts liés à la surveillance du chantier;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue par la firme STANTEC, qui est aussi responsable des plans et devis pour les travaux de raccordement du puits #3, représente une dépense admissible à la subvention de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de surveillance complémentaire seront facturés en fonction de l'effort réel, et ce, en incluant les frais et le temps de déplacement et les repas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de l'entreprise STANTEC afin de procéder à la surveillance de chantier nécessaire lors de la finalisation des travaux de raccordement du puits #2 et #3, la prévision budgétaire étant de 15 000\$ excluant les taxes applicables.

Seules les heures travaillées seront facturées selon la tarification suivante :

- Ingénieur junior ou technicien: 100\$ /heure
- Frais de déplacement: 0.68\$/km
- Frais de repas: 25\$

ADOPTÉE

142-09-23

9. OCTROI DE CONTRAT : MISE À JOUR DU SCADA (LOGICIEL POUR LE RACCORDEMENT DES PUIITS 2 ET 3)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue des travaux de mise à jour des puits #2 et #3;

CONSIDÉRANT QUE l'étendue des travaux aura comme impact d'installer de nouveaux panneaux de contrôle et automatisation afin d'assurer le bon fonctionnement des nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour l'automatisation du système en place est effectuée par l'entreprise Automatisation JRT;

CONSIDÉRANT QUE le service offert par Automatisation JRT répond aux demandes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre JRT-231499 de l'entreprise Automatisation JRT afin de procéder à la mise à jour nécessaire des panneaux de contrôle lors de la finalisation des travaux de raccordement des puits #2 et #3 pour un montant de 15 800\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

143-09-23

10. OCTROI DE CONTRAT: CONSTRUCTION D'UN BUREAU DANS L'ÉGLISE
CONSIDÉRANT QUE la Fabrique désire relocaliser son bureau à l'intérieur de l'Église en raison de la démolition du 975 route Principale;

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre les deux parties et que la Municipalité de Parisville paiera les frais pour la construction de ce bureau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont faits sur un bâtiment appartenant à la Fabrique de la paroisse Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissionnaires ont été contactés et que chacun d'entre eux s'est déplacé afin d'assurer une soumission le plus juste possible;

CONSIDÉRANT les offres reçues:

- G. Laliberté rénovation..... 6 315\$ plus les taxes applicables
- Les constructions et rénovations Albert Bédard . 7 604\$ plus les taxes applicables
- Construction Christian Demers 9 637\$ plus les taxes applicables
- Construction Pérusse Inc.11 000\$ plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de construction d'un bureau pour la Fabrique à l'intérieur de l'Église à l'entreprise Les constructions et rénovations Albert Bédard, et ce, au coût de 7 604\$ plus les taxes applicables.

L'entreprise G.Laliberté rénovation n'a pas retourné les messages afin de confirmer la disponibilité à effectuer les travaux dans les délais requis.

ADOPTÉE

144-09-23

11. RETOUR SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION: PRIMEAU 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a décidé d'abandonner la subvention FIMEAU 2027073 d'un montant de 773 740\$ servant à la réfection des conduites sous la route Principale en raison de l'explosion des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait abandonner cette subvention pour être admissible à présenter une demande dans le programme PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réduire au maximum l'impact financier pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en date du 7 septembre 2023 une réponse positive du ministère des Affaires municipales et de l'habitation concernant la nouvelle demande;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 266 529\$ est maintenant garanti à la municipalité afin de réaliser le projet de réfection des conduites sous la route principale;

CONSIDÉRANT QUE ce montant représente une hausse de 1 492 789\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité s'engage à respecter les obligations présentées à l'intérieur de la résolution 78-05-23 concernant les exigences du programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

145-09-23

12. RETOUR SUR L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES AVEC DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE l'entente de fourniture de services en eau potable avec Deschaillons-sur-Saint-Laurent a été discutée, présentée et modifiée lors de plusieurs rencontres au courant des derniers mois;

CONSIDÉRANT que la révision finale de celle-ci, par la firme Lavery Avocats, en date du 1^{er} septembre 2023, permet aux deux municipalités de signer l'entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Parisville accepte les conditions présentées à l'intérieur de l'entente de fourniture de services entre les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De transmettre une lettre à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent mentionnant notre position face à la signature de cette entente.

ADOPTÉE

146-09-23

13. TECQ 2024-2028: RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences

de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

147-09-23

14. REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE DU 1ER JUIN 2024 AU 31 MAI 2029

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Municipalité de Parisville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant

indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaire Inc. en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

Que la Municipalité de Parisville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Municipalité de Parisville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Parisville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la Municipalité de Parisville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Municipalité de Parisville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

148-09-23

15. APPUI À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS POUR LE MAINTIEN DU MORATOIRE CONTRE LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) demande au gouvernement fédéral de maintenir le moratoire de 1994 contre la fermeture des bureaux de poste dans plus de 3 000 bureaux de poste ruraux;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la signature du moratoire en 1994 et ce jusqu'en juin 2023, 380 bureaux de poste ont été fermés malgré le moratoire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et

l'abolition de la livraison à domicile entraîneraient l'élimination de milliers d'emplois à la grandeur du pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé à titre de service de proximité pour les citoyens et que la Municipalité de Parisville reconnaît son importance pour la vitalité des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE, pour les personnes âgées et les petites entreprises, le bureau de poste représente un partenaire clé de leur quotidien et facilite leurs activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer l'ACMPA dans sa démarche qui vise à demander au gouvernement fédéral de maintenir le moratoire de 1994 contre la fermeture des bureaux de poste;

De faire parvenir cette résolution à monsieur Louis Plamondon, député de la circonscription Bécancour-Nicolet-Saurel, à madame Helena Jaczek, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, ainsi qu'à monsieur Steeven Roy, président de la section de Québec de l'ACMPA.

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

Le conseiller #6, monsieur Mathieu Perreault-Soucy, a suivi sa formation en éthique et déontologie le 30 août dernier.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

Nil.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

149-09-23

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 15 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 3 octobre 2023.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

**M. Renaud Labrecque, directeur général
et greffier-trésorier**